

Procès-Verbal
SEANCE DU 08 DECEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le huit décembre, à dix-huit heures quarante-cinq le Conseil Municipal de CRAVANS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Mme GLODT, adjointe.

Date de convocation : 1er Décembre 2022

Nombre de conseillers :

En Exercice : 14

Présents : 8 puis 9

Votants : 8 puis 9 (arrivée de Mme FOUCHÉ à partir du point 8)

Mme GLODT, MM MOYÉ, GANDEMER Adjointes ; Mme FRADIN Véronique, M.ALLAIN P., Mme FOUCHÉ, MM.COSSET, LYS, Mme AUDEBERT

Absents Excusés : MM. FRADIN Dominique, HANOUILLE, LEROY, DEBLAISE, Mme COUDRET Sandra

Secrétaire de séance : M.COSSET Julien

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 03 Novembre 2022.

ACHAT EQUIPEMENT INFORMATIQUE

Mme GLODT, adjointe, informe le Conseil Municipal, que le poste informatique de l'accueil présente des défaillances et n'est plus sous maintenance depuis 2018.

La collectivité, étant adhérente à SOLURIS (syndicat), un devis leur a été demandé pour l'acquisition d'un ordinateur, écran plat, onduleur, installation avec reprise des logiciels métier, paramétrages etc...

Le montant du devis s'élève à 2 201.28 € TTC

Le conseil Municipal, à l'unanimité

AUTORISE cet achat.

AUTORISE le Maire à signer le devis correspondant.

Cette dépense sera réglée sur l'article 2183

COMPTABILITE

BUDGET PRINCIPAL DECISION MODIFICATIVE N°3

Mme GLODT, adjointe, rappelle au Conseil municipal sa décision d'acheter du matériel pour le restaurant scolaire, un nouvel équipement informatique et régulariser des articles comptables de l'opération 145 (aménagement parking et abords de l'école). Il convient donc de faire une décision modificative

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de procéder aux modifications suivantes sur le budget de l'exercice 2022 :

Investissement

Dépenses		Recettes	
Article (chap)-	Montant	Article (chap)-	Montant
2188/op 144 matériel école	+ 3 000.00 €		
2183/ matériel informatique	+ 500.00 €		
020- Dépenses imprévues	-3 500.00 €		
2033 Frais insertion op 145	+ 500.00 €		
2128 Aménag. terrain op 145	+ 19 000.00 €		

2135 agenc. Aménag. op 145	+ 300 000.00 €		
21312 Bat.scolaires op 145	- 319 500.00 €		
Total des Dépenses	0.00 €		

DETR – demande de subvention

Le dossier sera vu lors de la prochaine réunion

CONVENTION AVEC LE SYNDICAT DE LA VOIRIE POUR MISSION DE géolocalisation et géoréférencement des réseaux souterrains CONCERNANT L'AMENAGEMENT DU PARKING ET DES ABORDS DE L'ECOLE

La Commune a signé une convention de maîtrise d'œuvre avec le SDV courant mai 2021 pour l'aménagement du parking et des abords de l'Ecole.

La convention de géolocalisation des réseaux liée à cette opération n'avait pas été signée.

Le SDV a envoyé une nouvelle proposition.

Le montant de cette mission s'élève à 3 630.00 € HT

Le Conseil municipal s'interroge sur la nécessité de signer cette convention sachant que toute entreprise de travaux publics doit auparavant effectuer une déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT) à chaque exploitant de réseau concerné par l'emprise du futur chantier.

BORDEAUX –SAINTES cycliste

Mme GLODT informe le Conseil Municipal que le Bordeaux Saintes célébrera l'année prochaine la 85 ème édition de la course cycliste et traversera notre commune le dimanche 19 Mars 2023.

Il est demandé de mettre à disposition des signaleurs.

Cette manifestation nécessitant des moyens financiers importants, une subvention est sollicitée.

Le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité de verser à Bordeaux-Saintes Cycliste-Organisations une subvention de 50 € pour participer à l'organisation de cette manifestation (article 6574)

SDEER (Dossier n°EP133-1048)

Extension éclairage public- parking de l'école

Mme GLODT, adjointe, rappelle au Conseil Municipal sa délibération du 06 Octobre 2022 relative au choix des entreprises pour l'aménagement du parking et des abords de l'école.

Elle présente au Conseil Municipal le devis du SDEER pour l'extension de l'éclairage public au parking de l'école, le montant total s'élève à 6 104.23 € HT, la participation du Syndicat étant de 50 %, il restera donc à la charge de la commune **3 052.11 €**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
DECIDE de faire réaliser ces travaux

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer le devis EP133-1048 dont le montant s'élève à 6 104.23 €, la part restant à la charge de la commune s'élève à **3 052.11 €**

RESE : Contrôle DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie)

Mme GLODT, adjointe, rappelle au conseil municipal sa délibération du 04 Février 2016 confiant le contrôle de points de défense incendie de la commune à la RESE.

La vérification des puisards ne présentant pas d'intérêt pour la DECI.
Elle propose que le contrôle ne soit plus fait sur ces points.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
DEMANDE à la RESE de ne plus contrôler les puisards sur la commune de CRAVANS
à compter du 1^{er} Janvier 2023

SOCIETE PUBLIQUE LOCALE (SPL) DEPARTEMENTALE –

Chaque conseiller a été destinataire des statuts de la future Société Publique Locale départementale ainsi que du projet de délibération pour l'approbation de prise de participation par acquisition d'actions auprès du Département.

Après débat, le Conseil Municipal décide de reporter la décision à une prochaine réunion du Conseil.

Idem point suivant (Désignation d'un représentant et d'un délégué)

QUESTIONS DIVERSES

Vœux du Maire : Sous réserve de nouvelles restrictions, la cérémonie des vœux se déroulera le vendredi 13 janvier 2023.

Repas des aînés : Comme évoqué lors de la dernière réunion et après réflexion, le Conseil Municipal décide d'opter pour un repas à emporter permettant à plus de personnes d'en bénéficier.

Mme GLODT signale qu'un réfrigérateur de l'école utilisé pour la garderie doit être changé.

Les guirlandes de Noël seront allumées à partir du Vendredi 16 Décembre.

Des habitants de la Viauderie sont venus présenter leur dossier par rapport à la vitesse excessive dans ce village.

La séance est levée à 20 h23